

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Commune de :

VIRICELLES

1.1



CARRELONG
URBANISME ARCHITECTURE PAYSAGE
ATELIER MERCIER-VANDERAA SARL

1, rue Bodin 69001 LYON
Tél: 04 78 27 07 96 Fax: 04 78 27 16 76

CARTE COMMUNALE

Rapport de Présentation

-Prescription

Délibération du Conseil Municipal du :
5 juin 2003

-Approbation

Délibération du Conseil Municipal du :
13 OCT. 2005

REÇU LE

22 DEC. 2005

SOUS-PREFECTURE DE MONTAISON

**CARTE COMMUNALE APPROUVEE
PAR DELIBERATION DU CONSEIL
MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2005 ET
PAR ARRETE PREFECTORAL DU
23 JANVIER 2006**

SOMMAIRE

PREAMBULE

A - LE TERRITOIRE COMMUNAL - ETAT INITIAL DU SITE

1 - LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

- 1-1-La Situation géographique et administrative**
- 1-2-Les Conditions naturelles**
- 1-3-La Perception de l'espace communal et l'aspect paysager**

2 - LES CARACTERISTIQUES HUMAINES

- 2-1-L'histoire de la commune**
- 2-2-La démographie**
- 2-3-Les activités et les services**
- 2-4-La population active**
- 2-5-Habitat et confort**

3 - L'URBANISATION

- 3-1 - Caractéristiques de l'implantation humaine**
- 3-2 - Caractéristiques du bâti**
- 3-3 - Le patrimoine bâti**
- 3-4 - Les voies de communication**
- 3-5 - Protection de l'environnement.**
- 3-6 - Risques et servitudes**

B - CONCLUSION ET PROJET

- 1 - La situation actuelle sur le plan réglementaire.**
- 2 - Le projet de carte communale.**
- 3 - Incidence sur le territoire.**

PREAMBULE

Historique du déroulement de la procédure

Par délibération du 5 Juin 2003 le Conseil Municipal de Viricelles a prescrit l'élaboration d'une carte communale afin de permettre une meilleure application du règlement national d'urbanisme.

Cette délibération a été enregistrée en Sous Préfecture de Montbrison le 2 Juillet 2003.

Suite à l'élaboration d'un diagnostic préalable validé par le groupe de travail municipal une réflexion d'ensemble a été réalisée sur le territoire communal, et de nombreuses réunions ont abouti à la mise au point d'un projet qui a été soumis à une enquête publique du 10 Mai 2005 AU 10 Juin 2005.

L'élaboration de ce document a également pris en compte le « porter à connaissance » de l'Etat, transmis par le Préfet.

Le commissaire enquêteur a remis son rapport le 10 Juillet 2005. Une dernière réunion de travail ayant conclu à l'agrandissement de la zone constructible en englobant la parcelle A 370, le document de carte communale a été approuvé le 13 Octobre 2005.

A – LE TERRITOIRE COMMUNAL – ETAT INITIAL DU SITE

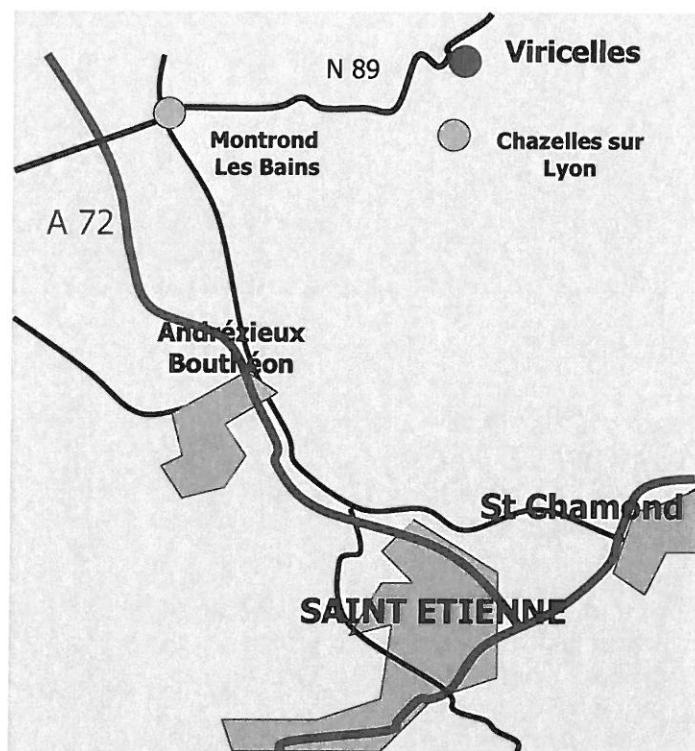
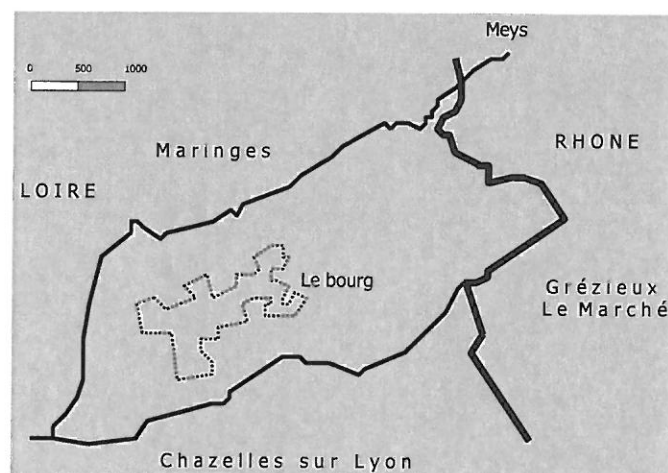
1 - LES CARACTERISTIQUES GEOGRAPHIQUES

1-1 - La situation géographique et administrative

Le territoire de la commune de Viricelles est situé dans la région Rhône-Alpes et dans le département de la Loire. Viricelles appartient à l'arrondissement de Montbrison et au canton de Chazelles sur Lyon.

Viricelles est limitrophe des communes de :

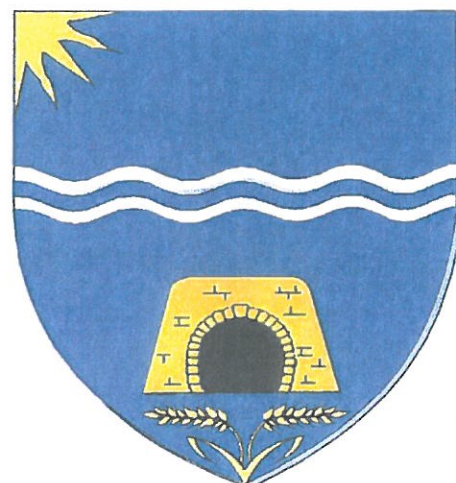
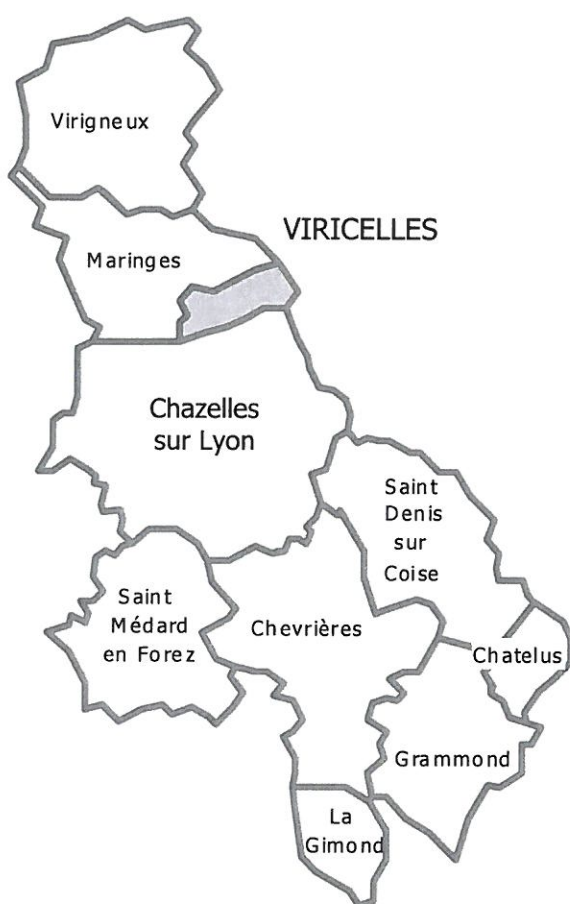
- Maringes au Nord et à l'Ouest,
- Chazelles sur Lyon au Sud,
- Grézieu-le-Marché et Meys, à l'Est ; ces dernières communes se trouvant dans le département du Rhône.



La commune de Viricelles s'étend sur 199 hectares et 79 ares. Elle est située à 35 kilomètres au nord de Saint-Etienne, et à une cinquantaine de kilomètres de l'agglomération lyonnaise.

75 % du territoire communal est utilisé par l'activité agricole.

La commune comporte un bourg et une douzaine de lieux-dits qui correspondent à d'anciens chefs d'exploitations agricoles mais dont seulement cinq sont encore en activité. Les autres n'ayant plus qu'une fonction résidentielle.



Le Blason de Viricelles

« D'azur au tunnel maçonné et fermé de sable, accompagné de deux épis tigés du second, issants de la pointe et surmonté de deux ondes d'argent en fasce et d'un soleil d'or mouvant de l'angle dextre ».

Le blason de Viricelles est construit sur un champs d'azur (bleu) et illustré d'un tunnel, d'épis de blés pour l'agriculture et de deux rivières d'argent pour l'Anzieux et la Brévenne. Un soleil orne l'angle dextre (droit).

La commune fait partie de la communauté de communes de Forez en Lyonnais depuis 1995 qui a remplacé le SIVOM sur le territoire du canton.

Toponymie :

L'origine du nom de Viricelles est donnée pour Veteris : Vieux et Cella traduit par monastère, soit le vieux monastère.

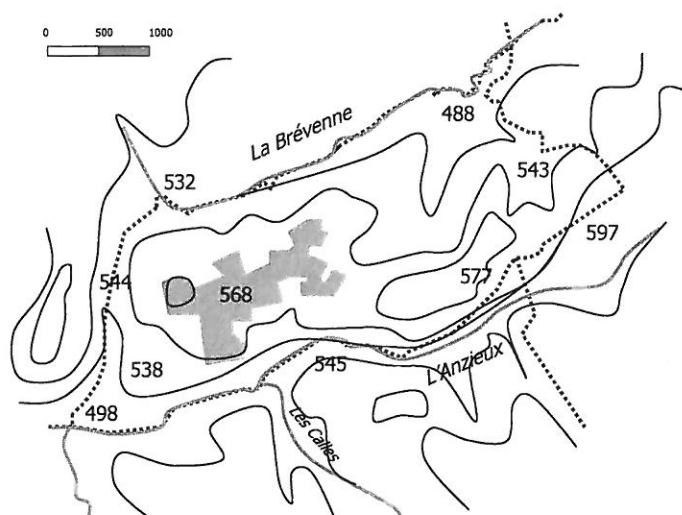
Une autre interprétation peut être proposée car Vir, en latin signifie homme et Cella est plutôt le sanctuaire ou le temple. On pourrait aussi bien le traduire par « le sanctuaire de l'homme ou des hommes ».

Les habitants de Viricelles sont les viriciauds.

SITUATION DE LA COMMUNE



1-2 - Les conditions naturelles



Morphologie et Géologie

La commune de Viricelles est située dans le secteur sud-est des Monts du Lyonnais qui surplombe la plaine du Forez et le bassin stéphanois. Il est soumis à un relief modelé par de nombreuses collines et petites vallées encaissées. L'altitude de la commune est comprise entre un maximum de 597 mètres et un minimum de 479 mètres (NGF).

La formation géologique des Monts du Lyonnais est due à l'orogénèse alpine qui a soulevé certaines parties comme les Monts du Lyonnais et a conduit, au contraire, à l'effondrement d'autres morceaux comme la plaine du Forez.

Si le paysage de ce territoire est le résultat de la poussée tertiaire alpine, il est également marqué par les dernières grandes glaciations du quaternaire.



Chemin Janvier 2005

Climat

La commune de Viricelles est soumise aux conditions climatiques caractéristiques des Monts du Lyonnais qui forment un relief mieux exposé que les Monts du Forez auxquels ils font face. Ils sont moins chauds en été que la plaine. Ils subissent cependant le gel et la neige des hivers rigoureux.

Les précipitations moyennes sont de l'ordre de 850 mm par an.

Les températures moyennes minimales enregistrées sur les quinze dernières années sont 2°3 au mois de janvier et maximales de 18,8 ° au mois d'août.

Les derniers chiffres enregistrés bouleversent cependant les statistiques. Un hiver 2000-2001 exceptionnellement doux ; le plus chaud depuis 1880 (écart en décembre de +4,5 ° par rapport à la normale. De même, le dernier été 2003 va bousculer tous les records depuis 50 ans avec localement une série de 11 jours consécutifs au dessus de 35 ° du 3 au 13 août (enregistré à la station départementale d'Andrézieux-Bouthéon).

Les vents sont irréguliers. Le plus fréquent, très froid, vient du nord. Celui du sud est chaud et souffle fort. Le vent d'ouest est pluvieux, celui de l'est est plus rare et amène le beau temps.

Les orages venant de l'ouest peuvent être très violents et accompagnés de grêle.

Végétation

La végétation locale est constituée en majorité par des feuillus, chênes, hêtres, châtaigniers. Quelques rares parcelles sont boisées. Les résineux sont absents du territoire.

Les quelques terrains situés en dehors des zones exploitées sont recouverts de ronces, de fougères, de bruyères et de genêts.

Faune

Une importante colonie de Chiroptères (Chauve-souris) appartenant à la famille des Vespertilionidés a été identifiée dans le tunnel de l'ancien chemin de fer qui traverse la commune. C'est une espèce protégée au niveau européen.

La Barbastelle hiberne dans les grottes, galeries, caves et carrières, souvent à proximité des entrées. Elle ne craint pas le gel et les températures notées dans ses gîtes d'hivernage sont en général comprises entre 2° et 5°, mais de nombreuses observations ont été faites par des températures négatives. De novembre à mars, elle hiberne isolément enfoncée dans des fissures ou accrochée aux parois. Son vol est rapide et elle évolue à la cime des arbres. En raison de sa bouche étroite, elle ne capture que des insectes à carapace molle: papillons, diptères, et petits coléoptères. La Barbastelle peut se déplacer à quelques dizaines de kilomètres de son gîte de reproduction, pour hiverner dans le milieu souterrain.

Sources et documentation : Musée d'Histoire Naturelle de Bourges-Office National des Forêts – Fédération de la Région Auvergne pour la Nature et l'Environnement.



Cours d'eau

Deux cours d'eau longent les limites de la commune: au nord La Brèvenne, au sud l'Anzieux.

Viricelles est situé sur la ligne de partage des eaux; l'Anzieux se jette dans la Coise, qui se jette dans la Loire, qui elle-même se jette dans l'océan atlantique.

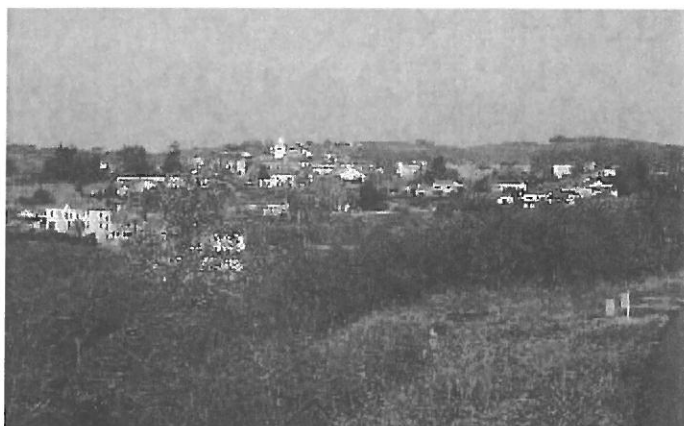
La Brèvenne se jette dans la Saône, qui se jette dans le Rhône, qui rejoint la mer méditerranée.

Quelques petites pièces d'eau sont également présentes sur la commune.



Quartier de l'ancienne gare

1-3 - La Perception de l'espace communal et l'aspect paysager



Sud : vue en venant de Chazelles



Sud-ouest : vue depuis la RN 89



Nord-ouest : vue depuis Le Venet (Maringes).

Perception du territoire :

A partir des accès sud et ouest la perception globale de l'espace communal de Viricelles est difficile ; la sinuosité des routes due à la complexité du relief qui constitue un système de montagnes russes cache le territoire par intermittence. L'ouest et le sud sont fermés sur la vallée de l'Anzieux.

La meilleure vue globale sur l'ensemble de la commune se fait au nord-ouest à partir d'un point de vue situé au lieu dit « Le Venet » sur la commune de Maringes.

Deux larges points de vue panoramiques sur les paysages extérieurs sont disponibles à partir de la commune depuis la D 103 à l'entrée ouest (au dessus du lieu-dit « Le Jeandarme ») et au dessus du lieu dit « Pierre croisée ».

Aspect général

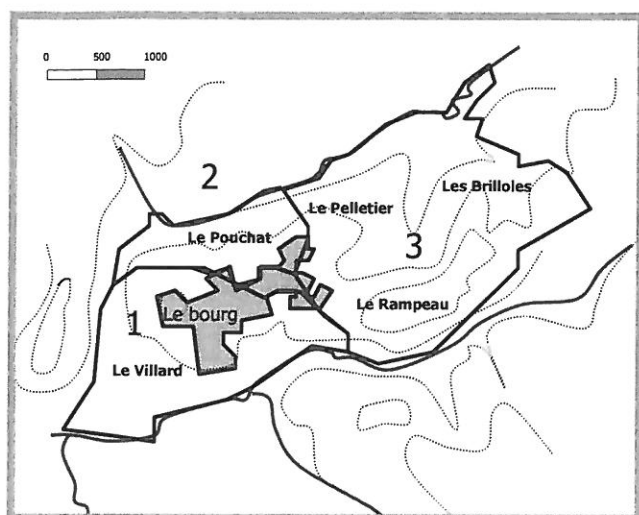
Les formes naturelles sont données par des reliefs arrondis et des petites vallées encaissées.

La pratique agricole a façonné l'ambiance paysagère :

- dans ses formes : larges espaces ouverts (vastes parcelles occupées par des cultures ou des prairies) ;
- dans ses couleurs : verts tendres des prairies, jaunes des céréales, vert foncé des haies.

La morphologie des terres agricoles est de type bocager à maille large et à haies composites.

Quelques masses végétales denses accompagnent le relief et le bâti, au bord des chemins, autour des pièces d'eau, le long des parcelles agricoles, mais le territoire possède peu de surfaces boisées.



Le territoire communal comporte trois unités principales paysagères qui correspondent aux versants du relief qui le partage.

On distingue :

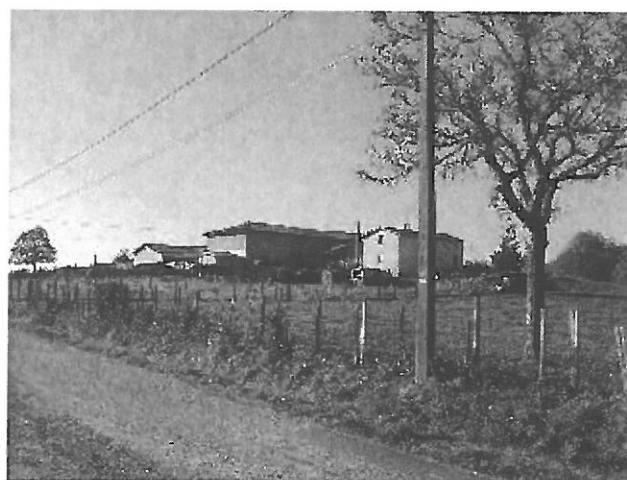
1. Le secteur du Villard qui surplombe la vallée de l'Anzieux au sud, dont la partie basse est occupée par les installations de la station d'épuration et les anciennes installations correspondant à la voie ferrée : gare et entrée du tunnel.
2. Un secteur nord qui surplombe le versant sud de la vallée de la Brévenne.
3. Un secteur plus élevé au nord-est, où l'on trouve plusieurs fermes en U caractéristiques. Cette zone à vocation agricole est traversée par des chemins étroits et pentus.



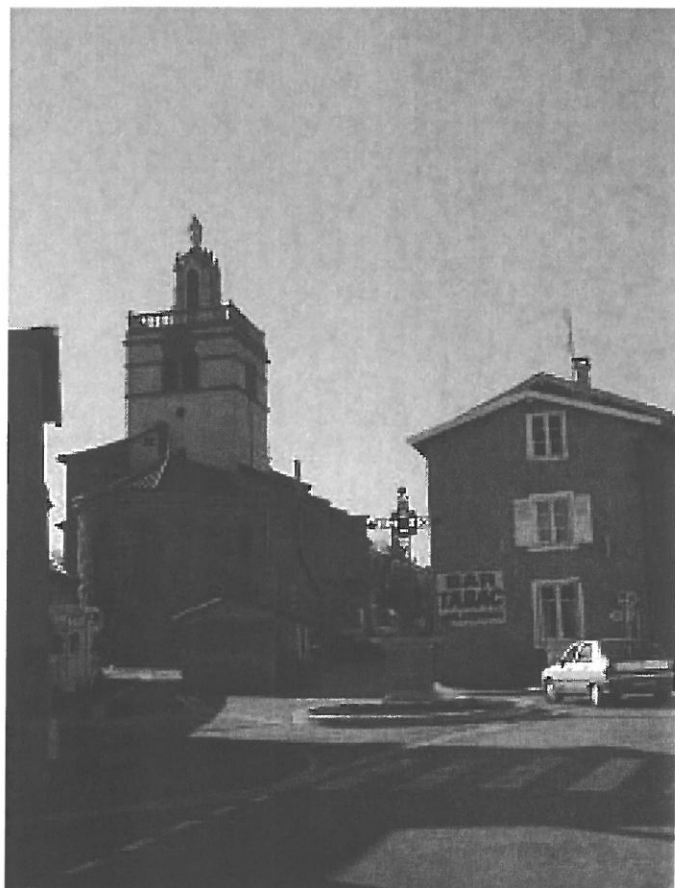
Vue sur la vallée de l'Anzieux



Vue sur la vallée de la Brévenne



Vue sur le secteur est.



Paysage et aménagement du bourg

La séparation entre les parties urbanisées et l'espace exploité par l'agriculture est relativement bien marqué, surtout à l'aspect est.

Le bourg, construit sur un promontoire, est à cheval sur les trois secteurs décrits ci-dessus.

Il est lui-même divisé en deux quartiers de part et d'autre de la voie qui le traverse. On peut également différencier un secteur bas « Les Roches » au dessus de la vallée de l'Anzieux.

Les rues du centre bourg sont étroites, mais de nombreuses petites placettes créent des ouvertures accueillantes qui annulent tout sentiment d'enfermement. On peut cependant regretter l'importance des surfaces d'enrobés au détriment des aménagements végétaux.



2 - LES CARACTERISTIQUES HUMAINES

2-1 - L'histoire de la commune

Il existe peu d'éléments historiques très anciens à Viricelles.

Quelques dates cependant donnent des repères historiques :

- 1153 : trace d'un monastère dépendant de l'abbaye d'Ainay.
- Du XIII au XIV^e siècle, Viricelles dépend de la commanderie templière de Chazelles.
- De 1383 à 1890, la population de Viricelles participe au développement de la chapellerie.
- 1765 : Titre de paroisse.
- 1780 : Première école locale fondée par le curé Etienne FREYDIERE.
- 1845 : Reconstruction de l'église sur les vestiges d'un bâtiment médiéval.
- 1802 : Suppression de la paroisse par le concordat. Elle sera récupérée en 1827 devant le mécontentement des habitants.
- 1870 : Percement du tunnel pour la voie ferrée.
- 1896-1899 : construction d'un tramway reliant Viricelles à St Symphorien sur Coise jusqu'en 1934.

La proximité des industries de la chapellerie à Chazelles-sur-Lyon et du cuir, du charbon, de la terre cuite, à Sainte-Foy-L'Argentière, a procuré à Viricelles pendant de nombreuses années du travail à ses résidents. L'histoire de Viricelles est liée intimement à ces deux pôles économiques importants.

On peut estimer que trois éléments principaux ont contribué à fabriquer le territoire communal tel qu'il se présente aujourd'hui.

Ce sont : **les activités** (agricoles, industrielles et artisanales, la construction des **réseaux de transports** (route et fer). Enfin, le quatrième élément le plus récent qui a donné un nouveau visage à Viricelles, **c'est l'accueil résidentiel.**



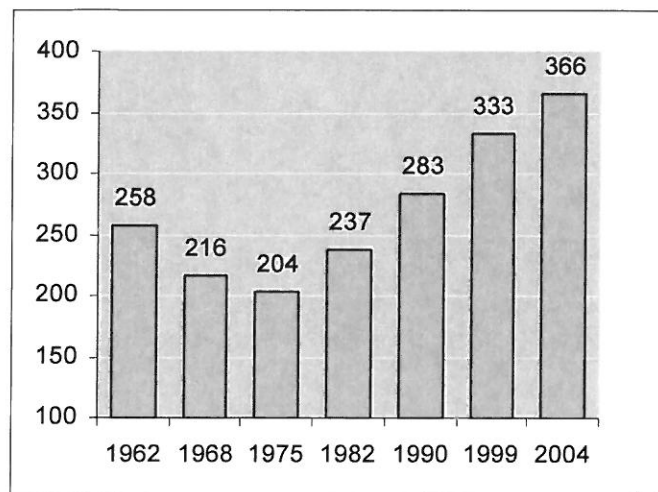
Photo : Détail - Musée du chapeau de Chazelles sur Lyon

2-2 - La démographie

Le recensement de mars 1999 a relevé 333 habitants sur la commune de Viricelles (176 hommes et 157 femmes), soit une densité de 167 habitants au km² contre 82 pour le département.

La population est en forte hausse par rapport aux recensements précédents. En neuf ans (depuis 1990), la commune a gagné 50 habitants et 129 en vingt-quatre ans (depuis 1975).

Le dernier recensement (enquête 2004) fait état de 366 habitants.



Evolution de la population de 1975 à 1999

Au cours des années quatre-vingt-dix, l'excédent naturel a contribué à la hausse de la population. Il a été enregistré 26 naissances et 13 décès entre les deux derniers recensements, soit un excédent naturel de 13 personnes. Par ailleurs, l'excédent des entrées sur les sorties de population s'élève à 37 personnes.

Comparaison avec l'environnement immédiat

Viricelles appartient à l'arrondissement dont Montbrison est la sous-préfecture, et qui regroupe 160 289 habitants. La population de Viricelles représente donc moins de 1% de l'arrondissement de Montbrison. Celle de l'arrondissement est en hausse par rapport au recensement précédent. En neuf ans, depuis 1990, l'arrondissement a gagné 9 142 habitants.

Age de la population

La répartition de la population de Viricelles est à peu près la même que celle du département.

Les 84 jeunes de moins de vingt ans représentant 25,2 % de la population totale (contre 24,3% pour le département).

Vingt-quatre personnes ayant au moins 75 ans représentent 7,2 % de la population alors que cette proportion est de 8,6 % dans le département.

	1975/1982	1982/1990	1990/1999
Naissances	18	30	26
Décès	21	16	13
Solde naturel	-3	14	13
Solde apparent	36	32	37
Variation de la population	33	46	50

Population en	1990	1999	Variation 1990/1999 (%)
Commune	283	333	17.7
Arrondissement	151 147	160 289	6
Département	746 288	728 524	-2.4

Origine tableaux : INSEE 1999

2-3-Les activités et les services

-Agriculture

Recensement agricole 2000

AGRESTE

1. Généralités	
Superficie totale*	200 ha
Superficie agricole utilisée communale (1)	143 ha
Superficie agricole utilisée des exploitations (2)	195 ha

* source INSEE DGI

2. Taille moyenne des exploitations

	Exploitations			Superficie agricole utilisée moyenne (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Exploitations professionnelles (2)	5	6	7	25	21	25
Autres exploitations	5	3	3	9	16	6
Toutes exploitations	10	9	10	17	19	20
<i>Exploitations de 50 ha et plus</i>	0	0	0	0	0	0

3. Superficies agricoles

	Exploitations			Superficie (ha) (1)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie agricole utilisée	10	9	10	168	172	195
Terres labourables	9	9	8	59	83	87
dont céréales	9	9	8	24	27	28
Superficie fourragère principale (3)	10	9	10	141	143	167
dont superficie toujours en herbe	10	9	10	108	89	108
<i>Blé tendre</i>	7	8	5	11	11	9
<i>Maïs fourrage et ensilage</i>	9	9	6	12	24	22
<i>Prairies artificielles</i>	c	c	0	0	0	0
<i>Prairies permanentes</i>	10	9	10	104	89	108
<i>Vergers 6 espèces</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Jachères</i>	0	0	0	0	0	0

(1) Les superficies renseignées ici sont celles des exploitations ayant leur siège sur la commune quelque soit la localisation des parcelles. Elles ne peuvent être comparées à la superficie totale de cette commune.

(2) Les superficies renseignées ici sont celles qui sont localisées sur la commune.

(3) Somme des fourrages et des superficies toujours en herbe.

4. Cheptel

	Exploitations			Effectifs		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Total bovins	9	9	9	200	223	255
dont total vaches	9	9	9	137	148	159
Total volailles	10	7	c	206	205	c
<i>Vaches laitières</i>	8	7	7	115	139	143
<i>Vaches nourrices</i>	c	c	4	c	c	16
<i>Total équidés</i>	c	0	0	c	0	0
<i>Chèvres</i>	0	0	0	0	0	0
<i>Brebis mères</i>	3	0	c	20	0	c
<i>Porcs à l'engraissement, verrats</i>	6	3	9	11	6	c
<i>Poules pondeuses</i>	...	7	17	...	140	c
<i>Poulets de chair et coqs</i>	c	4	c	c	30	c

5. Moyens de production

	Exploitations			Superficie (ha) ou parc (en propriété et copropriété)		
	1979	1988	2000	1979	1988	2000
Superficie en fermage	9	8	7	70	85	123
Tracteurs	10	9	8	11	12	14
<i>dont tracteurs de 80 ch DIN et plus</i>	0	0	c	0	0	c
<i>Superficie irrigable</i>	0	c	0	0	c	0
<i>Superficie irriguée</i>	0	c	0	0	c	0
<i>Presse à grosses balles</i>	...	0	0	...	0	0
<i>Moissonneuse-batteuse</i>	0	0	0	0	0	0

... : résultats non disponibles

C : Résultat confidentiel non publié, par application de la loi sur le secret statistique.

6. Âge des chefs d'exploitation et des co-exploitants

	Effectif		
	1979	1988	2000
Moins de 40 ans	0	c	3
40 à moins de 55 ans	6	c	4
55 ans et plus	4	5	4
Total	10	9	11

7. Population -Main d'oeuvre

	Effectif ou UTA (4)		
	1979	1988	2000
Chefs et co-exploitants à temps complet	7	8	8
Pop. familiale active sur les expl. (5)	21	16	12
UTA familiales (4)	15	14	9
UTA salariés (4) (6)	0	0	0
UTA totales (y compris ETA-CUMA) (4)	15	14	9
<i>Chefs et co-exploitants pluri-actifs</i>	3	c	0

- Productions

La production agricole est celle d'une polyculture intensive traditionnelle relativement diversifiée. Cultures céréalières (blé, maïs, orge, ray-grass, colza),
L'élevage bovin orienté vers la production laitière est l'activité dominante.

On observe par contre un rajeunissement des chefs d'exploitations.

La situation actuelle de l'activité agricole sur la commune en fait un système viable, dont le fonctionnement reste traditionnel.

- Evolution de l'activité agricole

L'agriculture reste encore le secteur d'activité dominant sur le territoire communal.
Mais, le nombre d'exploitations ne cesse de se réduire. Elles sont aujourd'hui au nombre de 5.

La superficie agricole utilisée sur la commune représente 70 % du territoire communal. Sur la superficie totale utilisée par les exploitants, dont le siège est sur la commune, 73 % environ le sont sur le territoire communal. 55% de cette surface est en prairie permanente.

- Autres activités et services

Un bar-tabac-journaux qui fait dépôt de pain.
Un atelier de préparation industrielle de charcuterie de volailles (PROVOL) employant 18 salariés.
Un commerce de détail alimentaire bio (livraison à domicile).
Un commerce de vente sur les marchés (vêtements).
Un informaticien.
Une couturière.

Artisans :

Un ébéniste,
Un menuisier,
Un électricien,
Un plâtrier peintre,
Un chauffagiste,

Médecins, pharmacies et divers commerces de nécessité les plus proches se trouvent à Chazelles-sur-Lyon, à une distance d'environ 2,5 kms au plus près.

- Manifestations locales

Depuis plus de dix ans, le Festival des épouvantails accueille plusieurs milliers de visiteurs, chaque été.

- Etablissements scolaires

L'équipe municipale a mis en 1992 sa démission en jeu pour conserver un groupe scolaire (école primaire et maternelle). Aujourd'hui, après des années d'entêtement, une cantine et une garderie péri-scolaire ont été créées et le groupe scolaire accueille une quarantaine d'enfants.
Deux collèges sont accessibles à Chazelles-sur-Lyon.

La communauté de communes de Forez-en-Lyonnais vient d'obtenir l'accord de la région pour la réalisation d'un lycée pouvant accueillir 600 élèves à l'horizon 2009 sur Chazelles.

- Maison de retraites

Sur Chazelles, Saint-Symphorien, Saint-Héand.

- Culte

Viricelles avec Chazelles, Chatelus, Saint Denis sur Coise, Chevières, Maringes et Virigneux fait partie de la paroisse Saint Irénée. Deux messes par mois sont assurées à l'église de Viricelles.

- Equipements sportifs et de loisirs :

-une salle polyvalente (les Tilleuls)
-un sentier de petite randonnée dont une partie botanique.
-un terrain de pétanque.
-une salle multi-services (réunions, cantine, petites réceptions).
-une salle pour les jeunes.

- Equipements informatiques

Adsl : Viricelles bénéficie d'un taux de couverture de 95%.

- Transports routiers

Des ramassages scolaires assurent les liaisons avec Chazelles.

Une ligne ouverte à tout public assure, sur la base d'un aller et retour, une relation quotidienne avec :

- l'ouest lyonnais (correspondance Chazelles-sur-Lyon),
- Roanne/Saint-Etienne sont accessibles depuis une correspondance ferroviaire gare de Montrond-les-Bains.

- Intercommunalité

La commune de Viricelles appartient à la Communauté de communes de Forez en Lyonnais qui regroupe dix communes du canton. Cette entité géographique et politique constitue l'un des pôles économiques les plus actifs des Monts du Lyonnais, accueillant des activités des industries textiles, agro-alimentaires, plasturgiques ainsi que liées au travail des métaux. La proximité du bassin de vie de Saint-Etienne contribue également à la présence soutenue des activités dépendantes de la construction et du bâtiment.

2-4 - La population active

Sur les 333 habitants de la commune, 163 personnes sont actives : 95 hommes et 68 femmes. Au moment du recensement 15 personnes cherchaient un emploi et 148 travaillaient.

Parmi ces personnes qui ont un emploi, 18 exercent une profession à leur compte ou aident leur conjoint ; les 130 sont salariées.

Une petite minorité de ces actifs exerce dans la commune ; 127 personnes vont travailler en dehors. (INSEE).

2-5 - Habitat et confort

D'après l'enquête de recensement de 2004, la commune comprend 189 logements répartis en 142 résidences principales et 47 résidences secondaires ou occasionnelles. Le recensement de 1999 avait relevé 8 logements déclarés vacants.

Le parc de logement est très ancien : 65 logements seulement ont été construits après la dernière guerre soit 38%.

Chiffres à comparer avec ceux du département - environ 60 % de logements récents et ceux de l'arrondissement, 62 %.

La grande majorité des résidences principales est constituée de logements individuels (87,7 %).

72,3 % des ménages de la commune sont propriétaires de leur logement (chiffre 1999).

- Confort

La plupart des résidences sont équipées d'au moins une baignoire et une douche et possèdent le chauffage central ou électrique.

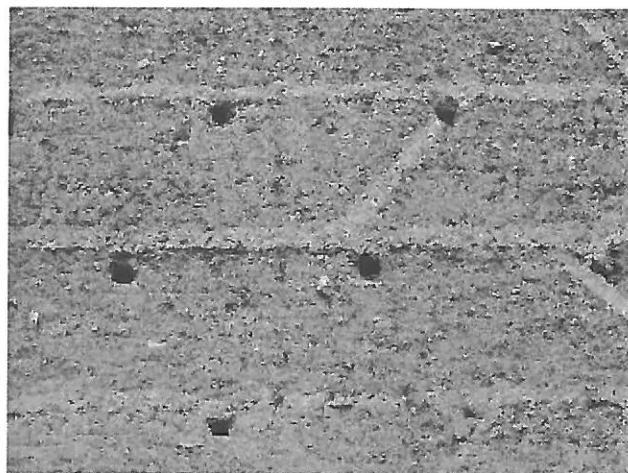
- Automobile

L'équipement automobile est très élevé : seuls 12 ménages n'en possèdent pas et la proportion des ménages ayant au moins une automobile est de 90,8 % (à comparer avec la moyenne départementale qui est de 78,7 %).

3 - L'URBANISATION

3-1 - Caractéristiques de l'implantation humaine

En dehors de la zone urbanisée du bourg, qui présente une concentration de bâti dense, autour d'un réseau de voies de communications, l'implantation humaine est dispersée sous la forme de lieux-dits qui correspondent à des bâtiments d'exploitations agricoles la plupart du temps isolés et indépendants, qui ne constituent pas des hameaux. Seuls cinq ensembles sont encore utilisés pour l'activité agricole ; les autres n'ont plus qu'une vocation résidentielle.



3-2 - Caractéristiques du bâti

Implantation du bâti

La plus grande concentration des bâtiments qui forment le bourg, est concentrée sur un relief orienté d'est en ouest et s'égrène le long d'un versant sud de la vallée de l'Anzieux.

Le reste de la commune est occupé par de nombreux bâtiments qui sont essentiellement des fermes à cour fermée.

Les logiques concernant la meilleure exposition et l'adaptation au relief ne semblent pas avoir systématiquement conduit les constructeurs dans leur implantation. L'explication de ce constat se trouve certainement dans la complexité du relief qui a morcelé le territoire.



Bâtiments anciens

Les bâtiments anciens sont caractéristiques d'une architecture traditionnelle que l'on retrouve aussi bien dans la plaine du Forez que dans les Monts du Lyonnais. La rudesse d'un climat de moyenne montagne et les contraintes du relief n'ont pas influencé cette architecture d'inspiration plutôt méditerranéenne.

Ces bâtiments possèdent des murs épais et des volumes fermés et massifs qui leur donnent souvent des allures de fortification. Les ouvertures sont rares et souvent tournées sur l'intérieur. Ils sont construits avec une très grande simplicité morphologique, la plupart du temps sur plan rectangulaire.

Les bâtiments les plus anciens, qu'ils soient à usage d'habitation ou d'activité, sont construits à partir de trois types de matériaux : **pierre** (plutôt dans le bourg) et **pisé**, mais également **béton de mâchefer** et **brique**.

La technique du **pisé** consiste à monter des murs en terre battue, lit par lit, entre des planches appelées « banches ». Ces **murs** lorsqu'ils ne sont pas enduits laissent apparaître des cordons de chaux formant un dessin géométrique marqué.

Les enduits traditionnels sont effectués au mortier de chaux, colorés par le mortier qui était du sable ou de la terre cuite pilée.

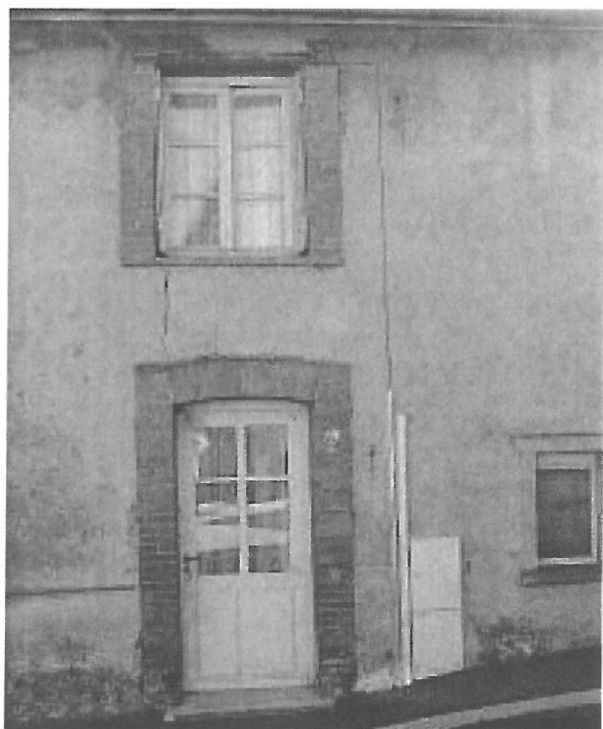
Les constructions en terre (qui représentent encore 15 % de l'habitat rural en France) offrent de nombreux avantages de confort (isolation, régulation des échanges thermiques) mais sont particulièrement sensibles à l'humidité. C'est pourquoi les murs mal entretenus s'écroulent rapidement dès lors qu'ils ne sont plus protégés.



Le **mâchefer** est un matériau provenant de la combustion des charbons. Son emploi est caractéristique des pays miniers. C'est un matériau de recyclage qui remplaçait avantageusement les graviers dans le béton. Il a été, localement, mis en œuvre selon les mêmes techniques que le pisé.

Ces matériaux se combinent souvent ensemble : pierre en soubassement et pisé en élévation, briques en encadrement et en angles.

De nombreuses tuileries étaient installées dans les environs et produisaient briques et tuiles en **terre cuite**. La brique était un matériau économique facile à mettre en œuvre notamment pour créer les encadrements d'ouverture.



Les **toitures** sont à faible pente (30%), recouvertes de tuiles canal en terre cuite rouge.

Deux types de débord sont utilisés selon les fonctions :

- peu important de 20 à 25 cm. Il peut recevoir une corniche en brique à « modillons », ou une « gênoise »,
- au contraire très important. Dans ce cas, il peut être soutenu par une console en bois et est justifié par une nécessité de protection ou d'abri. C'est le cas du « chapit » qui est un hangar non fermé servant à entreposer des matériaux ou des véhicules.

Les couvertures sont souvent à deux pans, quelquefois à quatre pans. Aucun élément, tels que lucarnes ou chien-assis ne sort des toitures. Ces bâtiments ne possèdent souvent pas plus d'un étage, rarement deux (sauf en centre bourg), ce deuxième étage étant souvent de hauteur plus faible et correspondant à des combles accessibles.

Les ouvertures éclairant les pièces principales sont verticales (plus hautes que larges). Quand elles existent dans les combles, elles sont plus petites et pratiquement carrées.

Les fermes en U

La ferme en U appartient à un type d'architecture agricole très largement utilisé dans les monts du Lyonnais et le Forez. Ce concept, instauré dès la fin du XVIII^e siècle, plus approprié aux régions de plaines et de plateaux s'est pourtant imposé dans les monts du Lyonnais, comme modèle unique.

Cette forme architecturale austère, massive et fermée à l'image d'un château fort quand elle est perchée sur un relief, intègre néanmoins des influences méridionales par sa cour fermée de type « villa romaine » et ses toitures en tuiles de terre cuite de faibles pentes.

Le modèle de base assez constant oppose les bâtiments d'habitation et d'exploitation face à face qui sont réunis par un hangar (ou chapit), et forment ainsi le U. La cour ainsi formée, proche du carré, est ensuite fermée par un haut mur percé d'une porte cochère.

Aujourd'hui ces bâtiments se prêtent mal aux nouvelles technologies et aux exigences du confort moderne. A l'origine leur organisation était entièrement conditionnée par un système d'exploitation familial autarcique. L'aspect résidentiel est ignoré au profit du travail. Pas de vues sur l'extérieur (malgré leur position dominante), pas de balcons, pas de jardins, pas de voisins. Malgré ces inconvénients, ces bâtiments sont encore très utilisés et même « lorgnés » par les populations urbaines en mal de campagne.

Leur forme fermée est mal adaptée aux nouvelles exigences de l'agriculture moderne qui demandent de grands bâtiments pour loger les animaux et les engins mécaniques.

C'est ainsi que le bâti ancien disparaît sous les extensions métalliques contemporaines sans aucun respect pour l'architecture d'origine.

L'architecture de ces fermes en U n'a donc plus que le choix entre, disparaître sous des structures modernes envahissantes ou être « résidence-secondarisées » par les amateurs de vieilles pierres qui ne les respectent pas davantage en les perçant d'ouvertures inadaptées, en les recouvrant de crépis trop clairs, en détruisant leur identité.

Les exemples de réhabilitations soignées sont très rares.



Bâtiments d'activités

Quelques constructions abritent des activités artisanales (charcuterie, ébénisterie). Ce sont des bâtiments qui ont été en général souvent remaniés ou étendus sans programme général. Leur forme est le résultat des additions successives de morceaux d'ateliers et d'appentis. Les anciens ateliers textiles sont plus lisibles : grandes fenêtres hautes et plans rectangulaires.

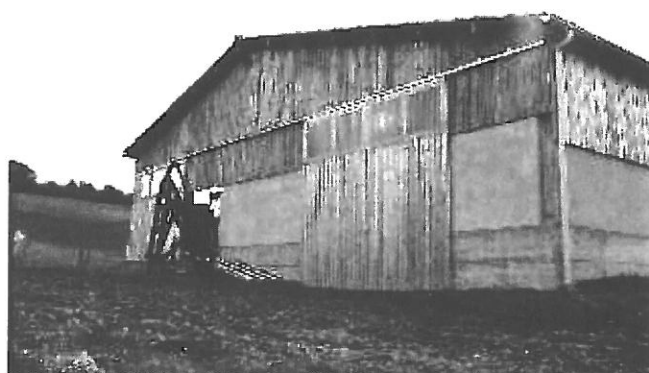


L'activité textile (chapellerie et habillement) a aujourd'hui disparu, mais l'architecture en a gardé les traces sous la forme d'ateliers aux grandes ouvertures. Une seule cheminée en brique est encore debout.

Aujourd'hui, les petites structures artisanales et industrielles du XIX^e siècle ont disparu avec les activités du textile, du cuir et du chapeau. Les bâtiments abritant les établissements PROVOL (volailles et charcuterie), et un atelier d'ébénisterie, situés dans la partie est du bourg sont les seules constructions abritant des activités en dehors de l'agriculture.

Bâtiments agricoles

Les nouvelles constructions abritant des activités agricoles sont en général des bâtiments standardisés à structures métalliques revêtus de bardages métalliques ou, plus récemment en bois. Il s'agit souvent d'extensions de bâtiments anciens ou de stabulations indépendantes. Leur implantation et surtout le traitement de leurs abords immédiats sont rarement satisfaisants sur le plan esthétique.



Bâtiments modernes

On entendra par « bâtiments modernes » les constructions comprises entre 1800 et 1945, période qui correspond à la révolution industrielle et qui a vu naître de nouvelles formes urbaines et l'utilisation de nouvelles techniques de construction.

C'est à la fin du XIX^e siècle que l'on adoptera, par exemple, la tuile « mécanique » à emboîtement qui recouvrira les nouvelles constructions et remplacera l'ancienne tuile romane. Durant cette période, peu de nouvelles constructions verront le jour sur le sol communal, mais leur caractère marqué et la qualité de leur mise en œuvre méritent attention.

C'est le cas par exemple de l'école publique et de la gare.



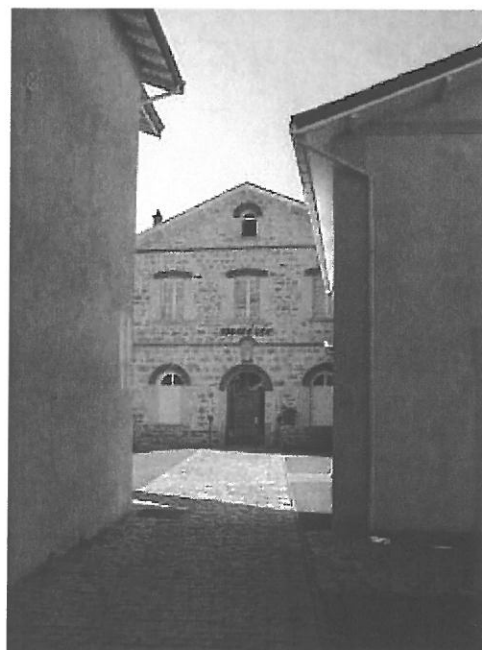
Bâtiments publics

L'église associe une construction romane ancienne et un clocher reconstruit au XIX^e siècle.

L'école publique témoigne d'une époque architecturale marquée.

Les services de la mairie ont été heureusement restaurés dans un bâti ancien dont l'accès, même s'il est un peu « caché », permet de profiter d'un ensemble architectural intéressant.

La salle polyvalente a été implantée dans un ancien atelier textile.



Bâtiments contemporains

Si on peut aisément situer « historiquement » une période contemporaine, à partir de la fin de la dernière guerre jusqu'à aujourd'hui, le terme « architecture contemporaine » est fréquemment utilisé par les architectes et peut présenter des difficultés d'interprétation. On pourrait définir comme contemporaine toute construction qui utilise des techniques dites « non traditionnelles », mais alors comment interpréter le qualificatif « traditionnel » utilisé par les constructeurs de maison individuelle qui proposent des bâtiments dont l'ossature est construite en moellons préfabriqués (parpaings de ciment) et la charpente constituée de fermettes agrafées.

On peut néanmoins réaliser une architecture contemporaine avec des techniques très traditionnelles comme le pisé.

En réalité, le mot « contemporain » appartient à un vocabulaire culturel professionnel dont l'intention est de différencier les constructions réalisées avec ou sans « intention » architecturale.

Il n'existe donc pas aujourd'hui d'architecture d'expression contemporaine sur la commune de Viricelles.

De fait, les constructions « récentes » qui correspondent à l'extension du centre bourg sont en majorité à usage d'habitation et appartiennent à une forme vernaculaire fabriquée par les constructeurs de maisons individuelles. Ces constructions se différencient par rapport aux anciennes par leur éloignement de la voirie et leur non mitoyenneté. Elles obéissent à des nouvelles manières de vivre qui refusent la proximité. Ce « chacun chez soi » s'illustre également par des formes architecturales banales peu reliées au passé qui sont incapables de participer à l'identité locale.



Clôtures, haies, portails, accompagnement végétal

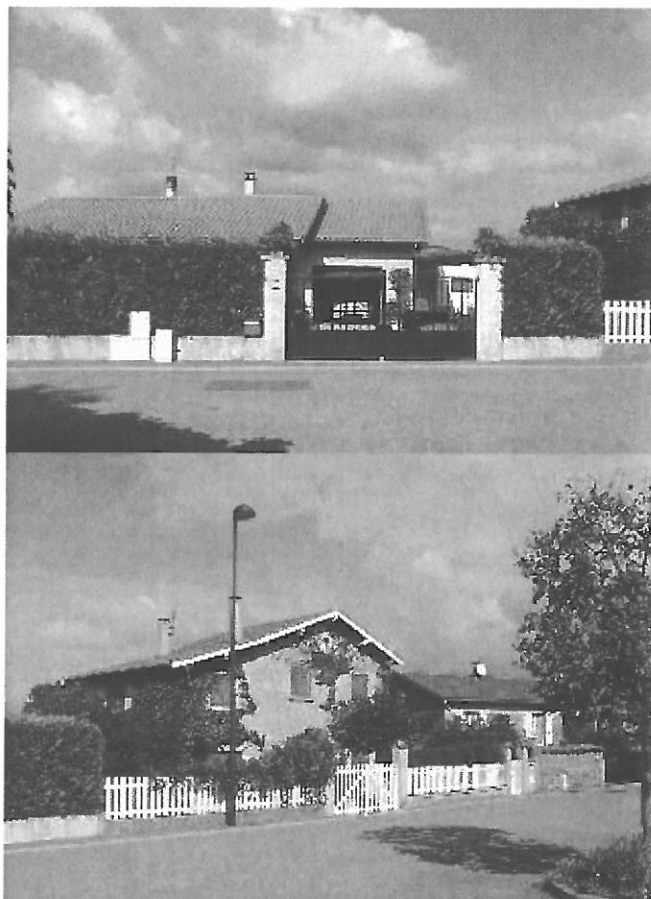
Traditionnellement, l'habitat rural n'est entouré que par des enclos légers (poteaux bois +

barbelés ou clôture bois, haies vives) dont la fonction est surtout destinée à parquer le bétail. C'est une pratique plus urbaine qui consiste à entourer son habitation de murs ou d'écrans végétaux élevés pour se protéger contre les intrusions et les regards des voisins.

Dans la forme la plus récente de groupements d'habitations que constitue le lotissement, les systèmes de clôtures, l'implantation du bâti par rapport à la voirie, et l'architecture standardisée, ne favorisent pas les liens avec l'existant.

La volonté de donner à chaque pétitionnaire de maison individuelle la possibilité de réaliser son rêve personnel, rend impossible la mise en œuvre d'un projet collectif qui permettrait de réussir la greffe.

Des clôtures appropriées et un accompagnement végétal cohérent peuvent néanmoins participer à recréer ce lien. Il conviendrait donc de mieux prendre en compte ces éléments dans les autorisations de construire .



3-3 - Le patrimoine bâti

La typologie des bâtiments du noyau ancien participe néanmoins à la cohérence paysagère du village, du fait de la grande homogénéité de leurs matériaux et de leurs formes.

Egalement, même s'ils ne bénéficient pas de mesures conservatoires, les bâtiments anciens des exploitations agricoles, du fait de leur typologie très marquée appartiennent aussi au patrimoine local. Par contre, leur état laisse souvent à désirer et leur réhabilitation est peu respectueuse de la technologie du pisé : ajouts et réparation en béton et moellons, ou en tôle enduits trop raides, etc.



Les amis du Châpi

A propos de patrimoine, il convient de saluer l'initiative de l'association « les amis du Châpi » qui lutte contre la perte du savoir-faire des artisans du pisé, en réalisant des démonstrations de mise en œuvre de cette technique ancestrale.



La commune de Viricelles ne possède pas d'éléments particulièrement remarquables. On peut cependant noter l'ensemble constitué par l'église et les bâtiments qui l'entourent.

Il existe également quelques objets de petites dimensions, croix, puits, clôtures qui présentent un intérêt patrimonial.

3-4 - Les voies de communication

Voiries principales :

Viricelles est traversée par la RD n° 103 qui la relie à Chazelles-sur-Lyon au sud est.

La route nationale n° 89 assure la liaison à l'ouest en direction de Montrond-les-Bains et la plaine du Forez et à l'est avec le Rhône par Sainte Foy l'Argentière.

Voiries secondaires :

Un réseau très dense de chemins conduit aux hameaux et aux bâtiments d'exploitation agricoles.

Sécurité :

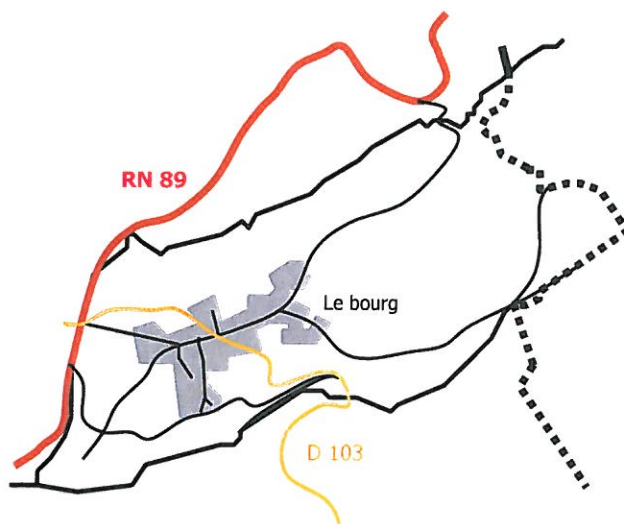
En cinq ans, il y a eu 5 accidents corporels sur la commune faisant 1 mort hors agglomération et 6 blessés dont 2 respectivement en agglomération et 4 hors agglomération.

La traversée du bourg, par la Départementale n° 103, présente un danger spécifique lié au croisement de la voie en plein centre.

Randonnées :

Un sentier de randonnée balisé fait le tour du bourg, à partir du centre et permet d'apprécier la diversité des espaces du territoire communal.

A partir du Châpi un sentier botanique conduit à une aire de pique-nique qui permet de réaliser des réunions extérieures.



3-5 - La protection de l'environnement

Eau

Les ressources en eau potable de la commune sont assurées à partir du barrage de La Gimond situé sur les communes de Grézieu-le-Marché et de Pomeys (Rhône).

L'eau est vendue à 167 abonnés

La gestion et la distribution de l'eau potable de la commune sont assurées par le Syndicat de l'eau et de l'assainissement de Chazelles-sur-Lyon-Viricelles (Syndicat intercommunal). Le Syndicat d'adduction d'eau des Monts du Lyonnais dessert également quelques foyers.

Assainissement

Assainissement collectif

Le bourg est équipé d'un réseau d'assainissement de nature unitaire.

Les canalisations sont en amiante ciment de 250 et 200 mm et PVC de 160 mm.

En ce qui concerne les zones relevant actuellement de l'assainissement collectif, celles-ci ne constituent pas une agglomération produisant une charge brute de pollution organique supérieure à 120 kg par jour de DBO5 au sens du décret du 3 juin 1994.

En conséquence, ce décret relatif à la collecte et au traitement des eaux usées impose, lorsqu'un réseau de collecte existe, la mise en place d'un traitement approprié avant le 31 décembre 2005 permettant de respecter les objectifs de qualité assignés au milieu récepteur.

Schéma d'assainissement

Suite aux directives de la Loi sur l'eau du 03 janvier 1992, rendant obligatoire la définition d'un schéma d'assainissement, concernant les eaux usées d'origine domestique, la commune de Viricelles a fait réaliser une étude diagnostic dont les conclusions ont été remises en Novembre 2000. Une étude de zonage d'assainissement a également été réalisée afin de délimiter les zones avec assainissement collectif et les zones avec assainissement non-collectif. Un projet de zonage a été élaboré et sera soumis à l'enquête publique conjointement avec celle du projet de carte communale.

Station d'épuration

La station d'épuration située dans la vallée de l'Anzieux a été construite en 1986. Elle possède actuellement une capacité de 6000 équivalents habitants. Son fonctionnement ne correspond plus à la réglementation en vigueur notamment concernant la filière des boues. Une étude de mise aux normes a été réalisée.

Stockage et élimination des déchets

La commune est soumise aux dispositions de la loi du 13 juillet 1992 et du plan départemental de gestion des déchets ménagers.

La gestion des déchets est assurée par la Communauté de communes Forez en Lyonnais et le tri sélectif par le SIMOLY.

La déchetterie se trouve sur la commune de Chazelles.

Les Viriciauds portent eux-mêmes leurs encombrants à la déchetterie de Chazelles.

ZNIEFF

La commune est concernée par trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Deux de type 1 :

-Zone N° 427-2203 **Vallée de l'Anzieux** en raison de la présence de rapaces (circaète Jean le Blanc) et de quelques plantes saxicoles (en cours de révision).

-Zone N° 42100005 correspondant au **tunnel** de l'ancienne ligne de chemin de fer qui traverse la commune pour la protection d'une importante colonie de chiroptères (Chauve-souris). En février 2002 plus de cent cinquante animaux appartenant à l'espèce des Barbastelles ont été dénombrés ce qui en fait la deuxième plus grande colonie de la région Rhône-Alpes. Sa protection est considérée comme un enjeu européen en matière de conservation.

Une de type 2

Zone N° 4210 qui couvre **les contreforts méridionaux des monts du Lyonnais**, sur une surface de 13500 ha dans laquelle Viricelles est contenue. Elle est caractérisée par la présence d'un milieu boisé et bocager favorable au maintien d'une flore (Ornithogale penchée) et d'une faune digne d'intérêt (oiseaux, batraciens et odonates).

Rappel : Les ZNIEFF n'ont pas de portée réglementaire directe. Elles ont le caractère d'un inventaire scientifique destiné à apprécier la présence d'espèces animales ou végétales protégées.

Points noirs paysagers

Les abords de certains établissements agricoles sont particulièrement mal entretenus ; dépôts de matériaux et débris de toutes natures, épaves automobiles etc.

On notera à ce titre un bâtiment en ruine situé au lieu dit « pierres croisées » et une exploitation au « cinq chemins ».

A noter également les abords immédiats de l'église contre laquelle sont stockés de nombreux matériaux de tout type qui donnent une mauvaise image à un ensemble qui par ailleurs est plutôt soigné ; murets, revêtements sols etc.

Entrées du bourg

Les entrées du bourg ne présentent pas actuellement de problèmes paysagers particuliers du type panneaux publicitaires ou autres objets pouvant affecter le paysage.

Cependant l'aspect général de la voirie de l'entrée Sud-Est en venant de Chazelles pourrait être amélioré.

Anciens ouvrages souterrains

La commune est traversée sur une longueur de 700 mètres par le tunnel de l'ancienne ligne de chemin de fer. Cet ouvrage est devenu privé. Ses accès sont fermés et difficiles à entrevoir.

Même si aucun risque n'est officiellement répertorié, la question de sa solidité peut être posée par rapport à son entretien. Il serait préférable de ne pas envisager de constructions trop près des entrées de l'ouvrage.

Prescription concernant les Routes départementales

La commune est traversée par une route départementale appartenant au réseau d'Intérêt local de quatrième catégorie. A ce titre la création et la modification des accès sur cette voirie sont soumises à une autorisation du Président du Conseil Général.

Au delà des portes d'agglomération figurées sur les documents graphiques :

- les nouveaux accès seront limités et devront être regroupés.

- une marge de recul minimum de 15 mètres par rapport à l'axe de la route est imposée pour toute nouvelle construction.

3-6 - Les risques et servitudes

Les servitudes d'urbanisme.

Le territoire de la commune de Viricelles est affecté des servitudes d'utilité publiques suivantes :

I3

Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de distribution et de transport de gaz.

Arrêté préfectoral du 9 octobre 1990.

Pollutions Nitrates

La commune est située à l'intérieur de la zone vulnérable au regard de la pollution par les nitrates, délimitée par l'arrêté préfectoral du 14 septembre 1994.

Cette mesure implique le respect des distances réglementaires par rapport aux habitations pour l'épandage du lisier.

B - CONCLUSION ET PROJET

1 - La situation actuelle sur le plan réglementaire

Actuellement, Viricelles est réglementé par le Règlement National d'Urbanisme.

La décision de l'équipe municipale de doter le territoire de Viricelles d'une carte communale, répond à **quatre objectifs principaux** :

- Il agit, premièrement, à travers la conduite d'élaboration de ce document et des débats qui l'accompagnent, de **définir une vision générale et globale d'aménagement et de développement** (conformément aux dispositions des articles L. 24.1 et R.124.2 et suivants du nouveau code de l'Urbanisme introduit par la loi SRU du 13 décembre 2000).

- Il s'agit, deuxièmement de **délimiter les espaces constructibles et ceux où les constructions ne seront pas autorisées**.

Concernant ce deuxième point, l'équipe municipale souhaite pouvoir maîtriser l'extension urbaine du bourg dans des conditions raisonnables.

- Il s'agit, troisièmement de **conserver le caractère rural de la commune** en privilégiant l'activité agricole, et en protégeant les outils de travail des exploitants.

- Il s'agit, enfin de **maintenir voire de développer l'artisanat et le commerce**.

2 - Le projet de carte communale

Rappel

La notion de « carte communale » était présente dans une circulaire du 16 mars 1977 relative à la sauvegarde des espaces ruraux et naturels, dite circulaire « anti-mitage ». L'objectif était de posséder un document de référence permettant d'assurer une meilleure application du règlement national d'urbanisme. Cependant ce document n'avait aucune valeur juridique. Les lois de décentralisation des 7 janvier et 22 juillet 1983 ont légalisé les cartes communales en leur donnant un fondement juridique.

La Loi SRU entrée en vigueur le 1^{er} avril 2001 a conforté la valeur des cartes communales.

Il convient de préciser que la carte communale ne contient ni règlement ni zonage.

Elle définit uniquement un secteur constructible par rapport à un secteur non constructible.

Nouveau document

Avec la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (SRU) du 13 Décembre 2000, la carte communale devient un véritable document d'urbanisme. Sa nouveauté est également d'introduire le respect des objectifs de « développement durable ».

La notion de « développement durable » a été définie par la Commission Mondiale des Nations Unies sur l'environnement, de la façon suivante :

« Le développement durable est un mode de développement qui satisfait les besoins des populations d'aujourd'hui sans compromettre la satisfaction des besoins des générations futures ».

Afin de respecter cet engagement les articles L.110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme définissent la notion de développement durable en exigeant des nouveaux documents d'urbanisme qu'ils déterminent les conditions permettant d'assurer :

1° *L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part et la préservation des espaces naturels et des paysages d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable ;*

2° *La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et l'habitat rural.*

3° *Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des éco-systèmes, des espaces verts.*

Pour ces raisons la commune a décidé de contenir l'urbanisation du bourg dans l'enveloppe bâtie existante.

C'est ainsi que trois secteurs permettent de recevoir des projets de lotissements :

Au Sud-Ouest « chez Villard » la zone constructible intègre la réalisation du lotissement « Les Violettes ». (16 lots).

A l'Est au lieu-dit « Le Rat » (potentiel 5 maisons)
Au Nord-Est en direction de Chez Neel. (potentiel 4 maisons).

L'utilisation des terrains non-bâties représente un potentiel d'une quinzaine de nouveaux bâtiments résidentiels.

Soit un total de 40 nouvelles unités pouvant accueillir une centaine de personnes.

3 - Incidence de la carte communale sur le territoire

Spécificité du territoire de Viricelles

La commune de Viricelles est située en totalité en zone de montagne, les dispositions de l'article L.121-1 nouveau du code de l'urbanisme sont complétées par les dispositions particulières des articles L.145-1 à L.145-12 précisant l'ensemble des conditions d'utilisation des espaces terrestres d'une commune classée en zone de montagne (articles du code de l'urbanisme).

Ses grands principes sont ; « *la préservation des terres nécessaires au développement des activités agricoles, la préservation des espaces, paysages et milieux caractéristiques du patrimoine culturel et naturel montagnard, l'urbanisation en continuité des bourgs, villages et hameaux, dans le respect des dispositions précitées et le développement d'unités touristiques nouvelles (UTN).* »

La commune se situe également à l'intérieur du périmètre de quinze kilomètres de rayon tracé autour de l'agglomération de Saint-Etienne comptant plus de 15 000 habitants au sens du recensement général de la population conformément à l'article L.122-2 du code de l'urbanisme.

De ce fait la carte communale devra être mise en compatibilité avec les dispositions du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de l'agglomération stéphanoise lorsqu'il sera applicable.

Les contraintes physiques du territoire et l'activité agricole ont façonné le paysage de Viricelles, et ont contribué à forger une identité qui lui a donné un caractère spécifique.

Les activités industrielles et artisanales qui avaient autrefois contribué à son développement, ne sont plus les moteurs d'aujourd'hui.

Dans ce contexte et compte tenu de la taille de la commune et de la proximité du bourg de Chazelles, il est peu probable que de nouvelles activités viennent s'installer à Viricelles.

Les bâtiments de l'entreprise PROVOL enclavés dans un secteur résidentiel ne dispose pas de possibilité d'extension importante.

Viricelles est néanmoins un lieu attractif et dynamique qui est apprécié pour son accueil résidentiel.

Le développement maîtrisé de cette fonction et la préservation des activités existantes, notamment agricoles, constituent des enjeux prioritaires.

Préservation du patrimoine naturel

Un patrimoine Faunistique et Floristique protégé a été identifié sur le territoire communal sous la forme de trois Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique.

Les zones constructibles ne sont pas susceptibles d'entraver ces dispositions ou d'aggraver la situation existante.

Zonage d'assainissement.

La définition d'un zonage d'assainissement a été validée par la commune. Les zones constructibles sont intégralement contenues dans le zonage collectif.

Protection de l'activité agricole

Les zones constructibles ne sont pas susceptibles de créer de nouvelles contraintes pour l'activité agricole.

Concernant deux exploitations situées à l'Ouest des zones urbanisées, la première au lieu dit « Les Plats » est concernée par une maison d'habitation existante qui est le lieu de résidence de l'exploitant, la seconde au lieu dit « Les Placettes » respecte largement les distances réglementaires

Les autres exploitations (professionnelles) sont situées en dehors de la zone constructible et à une distance réglementaire.

Réglementation en matière de sinistre

Code de l'Urbanisme .Article L111-3

La reconstruction à l'identique d'un bâtiment détruit par un sinistre est autorisée dès lors qu'il a été régulièrement édifié.

Peut également être autorisée la restauration d'un bâtiment dont il reste l'essentiel des murs porteurs lorsque son intérêt architectural ou patrimonial en justifie le maintien et sous réserve de respecter les principales caractéristiques de ce bâtiment,

Transformation en habitation des constructions existantes

La transformation en habitation des constructions existantes est autorisée sous réserve qu'elles soient desservies par les réseaux et en l'absence d'autres motifs de refus supérieurs (risques naturels, servitudes d'utilité publiques).

Droit de préemption

La Loi Urbanisme et Habitat introduit la possibilité pour la commune d'utiliser le droit de préemption pour acheter un terrain sur lequel elle projette un équipement ou un aménagement d'intérêt public.

La commune de Viricelles a décidé d'utiliser ce droit de préemption sur la totalité des secteurs constructibles (zone C), ainsi que sur le secteur où se situe l'ancienne gare en vue d'une éventuelle réhabilitation des bâtiments existants/

Constructibilité

Sur les secteurs où les constructions ne sont pas admises, sont autorisées :

- l'adaptation, le changement de destination, la réfection ou l'extension des constructions existantes ;

- les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs, à l'exploitation agricole ou forestière et à la mise en valeur des ressources naturelles.